



Habitantes, Habitants de Lampertsloch

Mardi 02 septembre 2025

Objet : Dépôt de déchets verts

Réf. : Délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2025

Madame, Monsieur,

Suite au constat répété de nombreuses incivilités, notamment :

- Dépôts de déchets non autorisés,
- Non-respect des modalités de dépôt,
- Débordements dans les chemins, fossés et parcelles voisines, malgré l'aménagement d'aires de déchargement,
- Dépôts effectués par des personnes extérieures à la commune,

et au regard des coûts engendrés, estimés à plusieurs milliers d'euros pour la remise en état du site actuel, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 27 juin 2025, la **fermeture définitive du site de dépôt existant avec effet immédiat**. Il déplore que l'incivilité d'une minorité de personnes pénalise l'ensemble de nos concitoyens.

Néanmoins, soucieux de répondre aux besoins des habitants, le Conseil municipal a également décidé, à **titre expérimental**, d'ouvrir, à partir du samedi 06 septembre 2025 à 10h00, à l'emplacement de l'ancien site Total une plateforme de dépôt et de tri **exclusivement réservée aux déchets verts**.

Les dépôts devront être conforme au règlement annexé au présent courrier. **Cette aire fonctionnera selon des horaires aménagés afin d'assurer un meilleur contrôle et le respect de l'usage prévu.**

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Tout non-respect de ces règles entraînera la suppression définitive de ce service,
- Les dépôts devront alors être effectués à la déchèterie de Woerth,
- Tout dépôt sauvage (en dehors de l'aire de tri ou de la déchèterie) sera désormais signalé à la gendarmerie et **verbalisé**.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre civisme afin de garantir la pérennité de ce nouvel aménagement au service de tous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dany WALTER,
Maire.



mairie@lampertsloch.fr

Adresse Postale : Mairie 3 rue de l'Ecole 67250 Lampertsloch
Tél. 03 88 80 77 45

E-mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

Règlement du dépôt de déchets verts

Ce dépôt n'est ni une déchèterie ni un dépôt d'ordures

Ce dépôt est réservé aux déchets végétaux domestiques des habitants de Lampertsloch.

Les déchets doivent être triés selon leur destination soit branchages ou végétaux mous.

Dépôts autorisés :

Plantes décoratives sans leur pot

Petites branches encore vertes,

Tontes, feuilles d'arbres,

Tous déchets végétaux de jardin,

Terre végétale en petite quantité,

Marc de pressage de fruits

Branchage de feuillus et de résineux (bois dur), Troncs

Dépôts interdits :

Les souches et racines avec terre, emballages, tout objet plastique, métallique ou céramique,

Tout bois autre que de coupe ou de taille.

Le déchargement de mélange sera refusé !

HEURES D'OUVERTURE :

Mercredi de 13h à 15h

Samedi de 10h à 12h et de 13h à 15h

